
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 FEVRIER 2022

Délibération n°2022-02-02

***Approbation du compte
administratif 2021.***

LE QUINZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 février 2022.

Date d'affichage : 09 février 2022.

Date d'envoi de la convocation : 09 février 2022.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Martial BOUISSOU, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric REAUD, Philippe NADAUD, Delphine LASCAUD, Loïc BULÉON, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Absents avec procuration :

Jean-Louis FREDON avec procuration à Thibaut SIMONIN
Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Patrick ROUX
Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD
Céline LE GOUÉ avec procuration à Séverine CHEMINADE
Juliette LOUIS avec procuration à Eric ROUSSEAU

Absente :

Stéphanie DOLIMONT

Benoît MIÈGE-DECLERCQ a été nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 15 février 2022

DELIBERATION N°2022-02-02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

REFERENCES :

- Articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Instruction M 14

Après que les résultats comptables aient été exposés en séance,

Après que plusieurs explications d'ordre technique aient été apportées,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut SIMONIN, premier adjoint, (M. Jean-Jacques FOURNIÉ ayant quitté la salle du Conseil Municipal et n'ayant pas pris part au vote) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constate les identités de valeurs avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs qui sont approuvés, à l'unanimité des voix exprimées par 27 voix « pour » et 0 voix « contre » des personnes présentes et représentées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 21 février 2022.

Le Premier Adjoint délégué à l'enfance, à la petite enfance,
aux affaires scolaires et à la parentalité.
Thibaut SIMONIN.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu à la Préfecture de la Charente le		Affiché le :
21 FEV 2022		21/02/2022

A Saint-Yrieix, le ACCUEIL 21/02/2022
Le Premier Adjoint délégué à l'enfance, à la petite enfance,
aux affaires scolaires et à la parentalité.
Thibaut SIMONIN.

